



éduscol

Concours général des lycées et des métiers session 2018

Procédure d'inscription

À l'attention des académies

Ces documents peuvent être utilisés et modifiés librement dans le cadre des activités d'enseignement scolaire, hors exploitation commerciale.

Toute reproduction totale ou partielle à d'autres fins est soumise à une autorisation préalable du Directeur général de l'enseignement scolaire.

La violation de ces dispositions est passible des sanctions édictées à l'article L.335-2 du Code de la propriété intellectuelle.

Octobre 2017

Procédure d'inscription au Concours général des lycées et des métiers Session 2018

À l'attention des correspondants académiques

Les correspondants académiques veilleront à informer les établissements des points suivants.

Les notes de service portant organisation du concours général des lycées et des métiers session 2018 et précisant les conditions d'inscription, paraîtront au Bulletin officiel à la fin du mois d'octobre.

1. Inscription des correspondants académiques

Les inscriptions s'effectuent sur le site <https://www.cgweb.education.gouv.fr>
du **lundi 13 novembre 2017 au lundi 4 décembre 2017 minuit (heure de Paris)**.

Tous les correspondants académiques (rectorats, DSDEN, le SIEC) doivent s'inscrire sur CGWEB afin de déterminer le courriel d'identification et générer un mot de passe.

The screenshot shows the 'CGWEB : Concours général des lycées et des métiers' website. The page title is 'Inscription à l'application'. It features two main sections: 'Pour vous inscrire, si vous êtes :' and 'Déjà inscrit, identifiez vous :'. The first section lists four options for registration: 'Un établissement d'enseignement, cliquez ici', 'Une ambassade représentant les établissements français d'enseignement de votre pays, cliquez ici', 'Un rectorat, cliquez ici', and 'Le SIEC, cliquez ici'. The second section is for login, with fields for 'Courriel' and 'Mot de passe', a 'Valider' button, and a link for 'J'ai oublié mon mot de passe'. The page footer includes the 'Ministère de l'Éducation nationale' logo and the text 'Ministère de l'Éducation nationale'.

A) Rectorats et DSDEN

Chaque rectorat ou DSDEN doit désigner au moins un correspondant par type de concours.

*Les champs indiqués par une * données obligatoires*

Choisissez le concours *	Concours...
Civilité *	Monsieur
Nom *	<input type="text"/>
Prénom *	<input type="text"/>
Titre *	<input type="text"/>
Indiquez votre académie *	Choisissez...
Adresse e-mail académique*	<input type="text"/>
Téléphone *	<input type="text"/>
Fax	<input type="text"/>
<input type="button" value="Annuler"/> <input type="button" value="Valider"/>	

Après avoir validé, un courriel sera automatiquement envoyé à l'adresse saisie afin qu'un mot de passe puisse être défini.

B) Le SIEC

Les correspondants du SIEC auront accès aux deux concours.



Inscription pour le SIEC

*Les champs indiqués par une * données obligatoires*

Civilité *	Monsieur
Nom *	<input type="text"/>
Prénom *	<input type="text"/>
Titre *	<input type="text"/>
Adresse e-mail MEN*	<input type="text"/>
Téléphone *	<input type="text"/>
Fax	<input type="text"/>
<input type="button" value="Annuler"/> <input type="button" value="Valider"/>	

Après avoir validé, un courriel sera automatiquement envoyé à l'adresse saisie afin qu'un mot de passe puisse être défini.

2. Inscription des établissements et inscription des candidats

A) Inscription des établissements

A compter de cette session, il n'y a plus de pré-inscription. Tous les établissements (en métropole, DROM, étranger) doivent obligatoirement s'inscrire sur CGWEB.

B) Inscription des candidats

Les inscriptions des candidats se font dans les établissements du **lundi 13 novembre 2017 au lundi 4 décembre 2017 minuit (heure de Paris)**.

Une notice de procédure d'inscription est mise à disposition des établissements sur le site Eduscol.

3. Validation des candidatures

Une fois les candidatures saisies, les établissements retournent les fiches de confirmation d'inscription aux correspondants académiques le **lundi 11 décembre 2017 au plus tard**.

Les fiches non revêtues des trois signatures (celle du candidat, de son enseignant et de son chef d'établissement) ne sont pas recevables.

Les correspondants académiques valident ensuite les candidatures proposées par les établissements, le **vendredi 22 décembre 2017 au plus tard**.

Cette date doit être impérativement respectée dans la mesure où la DGESCO procédera à l'extraction sur l'application CGWEB des candidatures définitives validées par les académies le **lundi 8 janvier 2018**.

Dans l'onglet « Valider les inscriptions », les correspondants académiques ont le choix entre une validation par :

- Discipline, établissement, élève
- Etablissement, élève, discipline

Ils peuvent valider candidat par candidat ou procéder à une validation globale.

Dans l'onglet « Etat des candidatures », ils auront une vision sur les candidatures validées ou non. Une extraction sous excel est disponible.

Dans l'onglet « Les chiffres », ils auront une vision globale de toutes les disciplines ou spécialités avec le nombre d'inscrits (candidatures saisies) et le nombre de candidats (candidatures validées). Une extraction sous excel est disponible et ne concerne que le nombre de candidats (candidatures validées).

Après avoir vérifié l'ensemble des candidatures, les correspondants académiques peuvent télécharger l'extraction de l'onglet « Les chiffres » afin d'établir les convocations des candidats et d'éditer la liste officielle des candidats de leur académie, destinée à être rendue publique.

IMPORTANT : pour le Concours général des métiers, les onglets « Etat des candidatures » et « Les chiffres » incluent également les candidats d'autres académies mais inscrits dans une spécialité pour laquelle le rectorat ou le SIEC est pilote.

À noter : cas particulier des candidats du Centre national d'enseignement à distance

Le centre de Rennes du CNED est habilité à présenter des candidats.

L'application génère automatiquement pour chaque département un « *établissement CNED* ».

Si des candidats s'inscrivent au titre de « *candidat CNED* », les correspondants académiques doivent traiter ces inscriptions comme les autres candidatures.